

Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery

Le 10 décembre 2025

AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2025-284 modifiant le règlement # 216 intitulé Règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2025, un avis de motion a été donné concernant le premier projet de règlement de modification numéro 2025-284 et appelé modification du règlement # 216 intitulé règlement de zonage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu, le 12 janvier 2026, à 18h30 à la Maison du citoyen située au 10 Avenue Michaud. L'objet de l'assemblé est de modifier le règlement # 216 intitulé règlement de zonage. Au cours de cette assemblée publique, l'officier municipal expliquera le projet de règlement 2025-284 afin de retirer de la grille de spécification de la zone MX-1, la mention relative au pourcentage d'occupation du sol de 15% figurant à la ligne 6 des normes applicables au bâtiment principal. Elle expliquera les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 162, chemin des Prés à Saint-Marc-de-Figuery.

Résumé du projet :

Modifier le règlement de zonage #216 afin de retirer de la grille de spécification de la zone MX-1, la mention relative au pourcentage d'occupation du sol de 15% figurant à la ligne 6 des normes applicables au bâtiment principal.



Martine Lachaine
Greffière-trésorière